Appel à projets

**Fonds Thiepolam**

**2025/2026**

INTRODUCTION

Le Fonds Thiepolam est un fonds dédié, logé au sein de la Fondation ULB, fondation d’utilité publique, visant à financer la recherche à l’ULB.

Le Fonds Thiepolam est géré par un Comité de gestion composé d’un représentant du donateur, d’un représentant de la Fondation ULB et d’un tiers de confiance qui en assure la Présidence.

Le Comité de gestion a décidé d’allouer pour l’année académique 2025/2026 un montant total d’environ 50.000 euros à une ou plusieurs recherches innovantes portant sur le rôle et l’impact du religieux - dans son acceptation la plus large (religieux, parareligieux et laïc) - dans le monde contemporain et souhaite dans ce contexte lancer un appel à projets.

1. PRINCIPES DE L’APPEL A PROJETS

Les projets doivent nécessairement être des projets de recherche ayant un objet clairement identifié. Il ne peut en aucun cas s’agir d’une manière déguisée de solliciter un subside de fonctionnement.

Chaque projet doit être placé sous la responsabilité d’un(e) et d’un(e) seul(e) promoteur ou promotrice, appartenant au corps académique de l’ULB, et ce même dans le cas d’un projet de recherche qui impliquerait une collaboration avec une ou plusieurs autres institutions belges ou étrangères. Le promoteur ou la promotrice sera le seul interlocuteur du Fonds pour le projet et il/elle seul·e sera amené·e à rendre des comptes au Comité scientifique et/ou au Comité de gestion du Fonds Thiepolam.

Tout membre du corps académique de l’ULB menant des recherches innovantes sur portant sur le rôle et l’impact du religieux - dans son acceptation la plus large (religieux, parareligieux et laïc) - peut postuler au Fonds. Les disciplines retenues sont notamment histoire, histoire de l’art, anthropologie, sociologie, littérature, communication, philosophie, archéologie, économie, santé, psychologie et sciences politiques.

Chaque projet fera l’objet d’une évaluation annuelle par un Comité scientifique dont la composition est fixée par le Comité de gestion. À ce jour, les membres composant le Comité scientifique sont le Professeur Ginette Kurgan, le Professeur André Sapir et le Professeur Didier Viviers, ce dernier assurant la présidence.

L’engagement financier est ferme pour la première année et conditionné à l’évaluation annuelle pour les deux éventuels renouvellements d’une année chacun.

La sélection entre les différents projets de recherche se fera sur proposition du Comité scientifique au Comité de gestion et sur la base des critères suivants : la qualité scientifique du projet, l’impact sociétal (direct ou indirect) et enfin la rigueur du budget établi et son adéquation avec l’objet de la recherche.

Les projets retenus seront financés sur base de leurs besoins semestriels suivant un planning convenu, étayés par des pièces justificatives.

L’objet du projet de recherche pourrait évoluer au cours de la période, ainsi que la répartition du subside octroyé, pour autant que cette évolution soit dûment argumentée et soit approuvée par le Comité scientifique.

Le promoteur ou la promotrice du projet sera tenu(e) d’informer tous les six mois le Comité scientifique de l’évolution des recherches par rapport aux milestones initialement prévus. De plus, à l'issue de la recherche, un rapport sera soumis par le promoteur ou la promotrice du projet au Comité scientifique pour une évaluation finale de la recherche. Ce rapport final sera transmis avec commentaires éventuels au Comité de gestion.

1. DOSSIER DE SOUMISSION DES PROJETS DE RECHERCHE

Les dossiers de soumission devront être déposés à la Fondation ULB, à l’attention de son Directeur opérationnel, M. Thomas Simon à l’adresse suivante : [fondation@ulb.be](mailto:fondation@ulb.be) pour le lundi 8 septembre 2025 à 18h.

Tout dossier de soumission devra comporter au minimum les éléments d’appréciation suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Éléments** | **Descriptif** |
| Objet | Description détaillée du périmètre du projet de recherche ainsi que de son contexte à la fois scientifique et institutionnel. |
| Impact sociétal | Estimation de l’impact sociétal, direct ou indirect, que le projet de recherche pourrait avoir. |
| Approche | Description détaillée de l’approche méthodologique proposée pour mener à bien le projet de recherche ainsi que du calendrier envisagé. Un budget précis doit être produit accompagné d’un commentaire qui met en évidence son adéquation par rapport à l’objet de la recherche. Des milestones permettant de juger de la bonne évolution du projet doivent être proposés. |
| Promoteur/  Promotrice | Nom et qualité de la personne responsable du projet. |
| Référent(s) | Nom(s), qualité(s) et courriel(s) des personnes qui soutiennent le projet de recherche proposé. Dans la mesure du possible, il serait opportun que certains de ces référents soient associés à d’autres institutions que l’ULB. |

L’ensemble du dossier de soumission ne peut excéder 10.000 caractères (espaces non compris) et la taille des caractères utilisés doit être au moins égale à 13. Un accusé de réception sera envoyé par courriel au promoteur/promotrice.

De plus, il est demandé au promoteur / promotrice du projet de rédiger un résumé du projet, d’une page maximum, à l’attention du Comité de gestion.